

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
13 È 14 FERRAGHJU DI U 2020
13 ET 14 FEVRIER 2020
2020/O1/010

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE THERESE MARIOTTI
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : Enquête publique sur la modification de la carte des ESA

Je vous remercie.

D'abord, je suis assez étonné parce qu'avec Marie-Thérèse MARIOTTI nous avons travaillé dans des groupes de travail et je suis absolument étonné du manque d'information en l'état.

Donc, premièrement, vous le savez, on a essayé à la fois d'intégrer les manquements que vous relevez dans la procédure antérieure et, bien entendu, une concertation la plus large possible avec les élus, et nous l'avons fait, et vous le savez.

Mais il y a, dans votre question, un certain nombre d'approximations sur lesquelles je suis obligé de répondre et de restituer la réalité des choses.

Première remarque. Nous avons procédé, non pas à une révision du PADDUC, il faut quand même le rappeler, mais à une modification.

Nous en avons profité, bien entendu cela tombait sous le sens, à une mise à jour de l'artificialisation des ESA.

Je ne vais pas revenir sur la chronologie que je tiens à votre disposition. Cela démarre le 26 juillet 2018 et, bien entendu, la constitution, la saisine des PPA et la constitution du dossier d'enquête mi-octobre 2019. Sur le calendrier prévisionnel, la cartographie d'ESA pourrait être votée, je coupe court, mais je suis bien entendu prêt à en parler avec vous, au mois de juin ou au mois de juillet.

La concertation de toutes les communes qui, bien entendu, impacte le champ de la modification. Tout d'abord cela a été un souci permanent, depuis que j'ai en charge l'Agence de l'Urbanisme, vous le savez et pas uniquement dans ce domaine, d'avoir une relation permanente avec les communes et avec les maires, quelle que soit la sensibilité d'ailleurs. J'y tenais absolument.

Aujourd'hui, vous le savez, le droit nous interdit de remettre en cause ce qui a trait au fonds et qui demande une révision générale et je l'ai déjà dit, elle sera sans doute entreprise au bout des six ans que nous avons fixés, c'est-à-dire, à partir de 2021. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Il en est de même pour l'enquête publique. Je le dis parce que là, c'est quand même la clé de voûte.

Ne pourront être prises en compte les remarques qui ne touchent qu'à la modification, c'est-à-dire, ce qu'a décidé l'Assemblée de Corse, et parfaitement dans les clous de ce que l'on a décidé.

Concernant les consultations, je voudrais vous rappeler que l'Assemblée de Corse a été consultée deux fois.

En dehors des questions orales qui m'ont été posées à de nombreuses séances (la chambre des territoires : deux fois), le Copil des ESA a bien entendu été réuni et il y a eu un débat avec les associations de maires et celles de l'environnement, vous le savez.

Nous avons procédé, pour la dimension de publicité, à la publication de l'avis d'enquête dans deux journaux différents, sur le site officiel de la Collectivité, et nous avons fait en sorte que cet avis soit affiché dans tous les lieux publics possibles, les mairies, mais aussi préfectures et sous-préfectures. L'information générale, vous le savez, a très largement circulée.

Dire que cette procédure se fait en catimini n'est pas juste pour le moins, mais bon, je ne vais pas répondre et rentrer dans une discussion à ce niveau-là.

Je reviendrai bien entendu vers vous si nécessaire quant au nombre de contributions relatives à l'enquête publique.

Sur les lieux d'enquête, vous dites qu'ils ont été mal choisis, mais on peut effectivement tout mettre en critique. Alors, je vais les citer et je demande à l'Assemblée d'apprécier si les lieux d'enquête concernant les Espaces Stratégiques Agricoles, il ne s'agit pas d'autre chose, sont des endroits qui ne correspondent pas à des dimensions agricoles.

- Pour le Valincu, on a choisi Vighjaneddu ;
- L'Extrême Sud, on a choisi Sotta ;
- Pour la région d'Aiacciu, on a choisi Afa, en concertation bien entendu, avec les maires ;
- Pour la côte orientale, Sularu ;
- Pour la Balagne, Calinzana ;
- Francardu, Belguddè, ou encore Patrimoni.

Nous avons essayé, justement, de faire en sorte que ces lieux qui sont choisis soient au plus près de la problématique agricole et vous nous interpellez sur le fait qu'Aiacciu et Bastia n'ont pas été choisis.

Mais, justement, la problématique des ESA est beaucoup plus forte, vous le savez, ailleurs que dans les villes d'Aiacciu et de Bastia, même si elle existe aussi dans ces villes que vous avez citées.

Pour finir, trois points.

Oui, la cartographie des ESA est imprécise et vous savez pourquoi. Vous savez qu'il y a eu un respect normal, en droit, de la capacité des communes à décider de par elles-mêmes, c'est important. Donc, vous posez un problème d'échelle. Il n'y a pas de problème d'échelle. Vous parlez de méthodologie et de la transcription cartographique des critères des ESA.

Je crois que là aussi, on ne peut pas être d'accord. Il y a un seul point sur lequel peut-être, on peut être d'accord. Un seul. C'est sur la période choisie. Alors, effectivement, on aurait pu décaler et reporter au mois d'avril. C'étaient autant de mois que l'on perdait pour que l'on ait eu à ce moment-là une restitution de la carte des ESA après enquête publique pendant la période électorale qui va précéder les élections de 2021. Est-ce que cela aurait été judicieux ? Nous avons répondu « non ». Nous avons fait dans les délais nécessaires et de la meilleure manière qui soit.

Je vous remercie.